

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1739

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 1, substituer aux deux dernières occurrences du mot :

« par »

les mots :

« pour chaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.